



FRANCE 3

Modules hybrides à tarif débridé

A France 3 Paca, à Nice et Marseille, des monteurs sont sollicités par la direction pour monter seuls des modules hybrides, afin d'alimenter les réseaux sociaux. Il s'agit de re-montages de sujets diffusés auparavant dans nos JT. Le SNJ exige que ce détournement du travail des journalistes s'arrête immédiatement.

En vertu d'un accord d'entreprise, que le SNJ a refusé de signer au nom du respect des métiers, chaque monteur perçoit une indemnité d'une vingtaine d'euros par montage, en paiement d'une prétendue « compétence éditoriale ». Les modules sont montés sans demander l'accord préalable des équipes de journalistes, et sans tenir compte de leur ressenti, sur le terrain.

Ces produits sont-ils vraiment validés par les journalistes auteurs du sujet, ou par un cadre de la rédaction ou même un délégué au numérique titulaire d'une carte de presse ?

Le SNJ en doute, en l'état actuel de ses informations.

La sélection des images, le choix des interviews, le principe du contradictoire et l'information par le commentaire relèvent d'un travail exclusivement journalistique. N'en déplaise à notre direction, ces modules exigent l'accord ou la validation d'un journaliste professionnel, détenteur d'une carte de presse.

De quel droit la direction s'assoit-elle sur des principes professionnels du journalisme ainsi que sur le respect du droit moral de l'auteur du reportage, principe rappelé en particulier dans l'accord droit d'auteur ?

En cas d'erreurs de synthés, de mauvaise interprétation du commentaire, de non-respect du contradictoire ou encore de propos diffamants relayés sur la toile, qui sera responsable ? Les journalistes auteurs ou le monteur qui a travaillé seul ?

Le SNJ parie déjà que ce sont les journalistes auteurs des reportages, et la présidente de France Télévisions, qui seront poursuivis devant les tribunaux si une procédure était lancée. Le SNJ exige la fin de cette course indécente à la prime, synonyme de casse des métiers.

Paris le 15 mars 2019